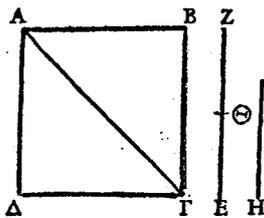


[...]

PROPOSITION CXVII.

Qu'il nous soit proposé de démontrer que dans les figures carrées la diagonale est incommensurable en longueur avec le côté.

Soit le carré $AB\Gamma\Delta$, et que AF soit sa diagonale; je dis que la droite AF est incommensurable en longueur avec AB .



Qu'elle lui soit commensurable, si cela est possible; je dis qu'il s'en suivrait qu'un même nombre serait pair et impair. Or, il est évident que le carré de AF est double du carré de AB (47. 10); mais AF est commensurable avec AB ; la droite AF a donc avec la droite AB la raison qu'un nombre a avec un nombre (6. 10). Que AF ait avec AB la raison que le nombre EZ a avec le nombre H , et que les nombres EZ , H soient les plus petits de ceux qui ont la même raison avec eux;

le nombre EZ ne sera pas l'unité. Car si EZ était l'unité, à cause que EZ a avec H la raison que AF a avec AB, et que AF est plus grand que AB, l'unité EZ serait plus grande que le nombre H, ce qui est absurde; EZ n'est donc pas l'unité; EZ est donc un nombre. Et puisque GA est à AB comme EZ est à H, le carré de GA sera au carré de AB comme le carré de EZ est au carré de H. Mais le carré de GA est double du carré de AB; le carré de EZ est donc double du carré de H; le carré du nombre EZ est donc pair. Le nombre EZ est donc pair; car s'il était impair, son carré serait impair; parce que si l'on ajoute tant de nombres impairs que l'on voudra, leur quantité étant impaire, leur somme est un nombre impair (23. 9); le nombre EZ est donc un nombre pair. Partageons le nombre EZ en deux parties égales en Θ . Puisque les nombres EZ, H sont les plus petits de ceux qui ont la même raison avec eux, ces nombres seront premiers entr'eux. Mais le nombre EZ est pair; le nombre H est donc impair. Car s'il était pair, les nombres EZ, H, qui sont premiers entr'eux, seraient mesurés par deux; parce que tout nombre pair a une partie qui en est la moitié, ce qui est impossible. Le nombre H n'est donc pas un nombre pair; il est donc impair. Mais EZ est double de $\Theta\Theta$; le carré de EZ est donc quadruple du carré de $\Theta\Theta$ (11. 8). Mais le carré de EZ est double du carré de H; le carré de H est donc double du carré de $\Theta\Theta$; le carré de H est donc pair; le nombre H est donc pair, d'après ce qui a été dit (29. 9). Mais il est aussi impair, ce qui est impossible; la droite AF n'est donc pas commensurable en longueur avec AB; elle lui est donc incommensurable. Ce qu'il fallait démontrer.

[...]